

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

<b>Objet</b>
<b>N° 25/04/10</b>
<b>Modification de la délibération n° 24/09/08</b>
*
<b>Subvention D.E.T.R. 2025</b>
*
<b>Démolition et reconstruction du pont Claret dans le cadre des travaux de sécurisation du lit du torrent de l'Eau Noire menés par le SM3A</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

**Représentés** Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

**Absents excusés** Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°24/09/01 du 12 décembre 2024 concernant la demande de subvention D.E.T.R. 2025 relative à la démolition et à la reconstruction du pont Claret dans le cadre des travaux de sécurisation du lit du torrent de l'Eau Noire menés par le SM3A.

Cette délibération mentionnait un coût de travaux de 236 389.85€HT, or ce montant a été revu à la hausse, il y a donc nécessité de le modifier selon le détail suivant :

- Prix généraux : 60 750€
- Travaux préparatoires et démolitions : 11 440€
- Terrassements : 9 230€
- Fondations : 72 266€
- Génie civil : 5 716€
- Tablier métallique de la passerelle : 70 485€
- Equipements : 24 770€
- Aléas : 12 733€
- Maitrise d'œuvre : 27 450€
- **TOTAL : 294 840€**

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs pour payer cette opération, monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025 avec le plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250611-25\_04\_10-DE

DÉPENSES

S<sup>2</sup>LO

Principaux postes de dépenses	TVA non récupérable
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Travaux	267 390€
Maîtrise d'œuvre	27 450€
<b>TOTAL</b>	<b>294 840€</b>

**RECETTES**

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
DETR 2025		58 968€	20%
Fonds Vert – Risques émergents		176 904€	60%
Autofinancement (emprunt bancaire)		58 968€	20%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>294 840€</b>	<b>100%</b>

Conscient que cette demande de DETR impose à l'Etat une analyse particulière, le taux demandé est un taux maximum.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier modifié de demande de subvention dans la cadre de la subvention D.E.T.R. 2025 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2025  
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2025  
Notifié ou publié le : 16/06/2025

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches